

DOCUMENT INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Au titre des compétences obligatoires

Sont d'intérêt communautaire :

Au titre du 2° du I de l'article L5214-16 du C.G.C.T « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-7.

« Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »

Sont d'intérêt communautaire :

- La création et la gestion de surfaces commerciales utiles d'une superficie supérieure à 400 M2.
- Le soutien, maintien ou développement de commerce de proximité ou de première nécessité, notamment en cas de carence de l'initiative privée et si un intérêt local est démontré.
- Le soutien, organisation et promotion d'évènements et animations à vocation commerciale, tels que les salons, les foires ou les marchés.
- L'animation et suivi des dispositifs en faveur du commerce.
- Le maintien et développement du commerce local en améliorant l'image, l'attractivité de point de vente.

Au titre des compétences Supplémentaires

Sont d'intérêt communautaire :

Au titre de la Voirie

- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire éligible au FAVIL (annexe 1).

Au titre de la politique Culturelle et Sportive

- Le soutien à l'animation et au développement des associations sportives et culturelles ouvertes à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes et inscrites dans l'intérêt communautaire :

- Équipement Sportif :

- Le terrain de Rugby de BOURNAZEL
- Le Tennis de PENNE

- Équipement Culturel :

- La Médiathèque du Pays Cordais
- La Médiathèque Noel Richard de Vaour
- L'ensemble immobilier dénommé « théâtre du Colombier »

Au titre des Équipements préélémentaires et élémentaires du territoire

- Le groupe scolaire école bioclimatique de CORDES
- L'école Francis DUPAS de VAOUR
- L'école Maurice BOYER de PENNE
- L'école de MILHARS
- L'école de DONNAZAC
- L'école de LAPAROUQUIAL
- L'école de SALLES SUR CÉROU

Sont d'intérêt communautaire :

Au titre de la Politique Action Sociale et Cadre de Vie

- **Services de la petite enfance**
 - Soutien aux structures d'accueil de la petite enfance : la Crèche la Coccinelle et la Micro Crèche de Milhars
- **Actions en faveur des personnes âgées :**
 - Soutien au fonctionnement de l'association C'VITAL
 - Soutien aux Maisons Partagées de Milhars et de Penne, gérées par l'association C'VITAL
- **Espaces de vie sociale :**
 - Gestion et organisation de l'espace de vie social de L'Escale à Les Cabannes
 - Soutien à l'Espace de vie sociale du Causse porté par l'association Familles Rurales à Vaour
- **Actions en faveur de la jeunesse et de l'enfance**
 - Signature et mise en œuvre du Contrat Territorial Global (CTG) CAF-MSA
 - Gestion et organisation du Temps extrascolaire : Centre de loisirs 4C (Les Cabannes)
 - Gestion et organisation du temps périscolaire autour de l'ALAE Multi-accueil de Vaour, Penne, Milhars et Cordes sur ciel, Donnazac et soutien aux RPI 4C/ Virac et 4C/Le Ségur.

Au titre des politique de Service Public

- Gestion et organisation de l'Espace France Services situé à Les Cabannes,
- Soutien à l'Espace France Services et à l'agence postale situé à Vaour
- Gestion de l'agence postale : de Les Cabannes en direct, et la gestion des agences postales de Cordes-sur-Ciel, Penne, Milhars par délégation à la Toscane occitane.

Au titre de la protection et mise en valeur de l'environnement

- La mise en œuvre de toute action de développement durable, décidée par le conseil communautaire.
- L'entretien des berges des rivières et affluents traversant les communes de ST MARTIN-LAGUEPIE, ST MARCEL-CAMPES, MOUZIEYS-PANENS, CORDES, LES CABANNES, VINDRAC-ALAYRAC, MARNAVES, LABARTHE-BLEYS, MILHARS, SALLES SUR CÉROU dans le cadre de la gestion déléguée au syndicat mixte Vère-Cérou et au syndicat mixte du Viaur.
- L'entretien des berges des rivières et affluents traversant les communes situées sur la rive gauche de la rivière Aveyron, PENNE, LE RIOLS, ST MICHEL DE VAX, MILHARS.
- L'entretien et la création de sentiers et de circuits d'itinérance douce faisant l'objet d'une édition dans un guide, en complément du GR et des sentiers entretenus par le département (annexe 2).

Au titre des actions liées aux politiques contractuelles du territoire

- Le fonctionnement des écoles de CORDES, VAOUR, PENNE, MILHARS, DONNAZAC, les SRPI de LAPARROUQUIAL et SALLES SUR CEROU.
- La restauration collective dans le cadre de la Cuisine Centrale de Fontbonne.
- Le soutien à l'action sociale des amicales des sapeurs-pompiers volontaires de Cordes et de VAOUR en complément du soutien apportée par les communes membres de la 4C.
- Le transport à la demande sur l'ensemble des 25 communes de la 4C.
- Le déploiement du service d'auto-stop sécurisé REZO-POUCE sur le territoire de la 4C.